

Vue d'ensemble

Il existe en 2014, en France métropolitaine, huit minima sociaux qui permettent d'assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimum.

Parmi ces huit minima, quatre couvrent 97 % des allocataires des minima sociaux d'Occitanie en 2014 :

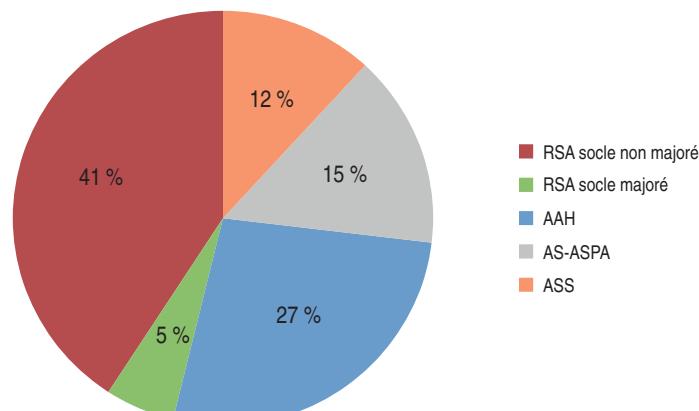
- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement ;
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'Allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

En 2014, ces quatre principaux minima sont versés à 411 000 personnes : 349 000 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 62 000 perçoivent l'AS ou l'ASPA. L'Occitanie se classe 2^e région de province ayant le plus grand nombre d'allocataires des quatre minima sociaux, derrière les Hauts-de-France (426 000 personnes).

Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1^{er} septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement.

La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique, pour atteindre son régime de croisière en 2011.

6 Répartition des allocataires des principaux minima sociaux en Occitanie en 2014



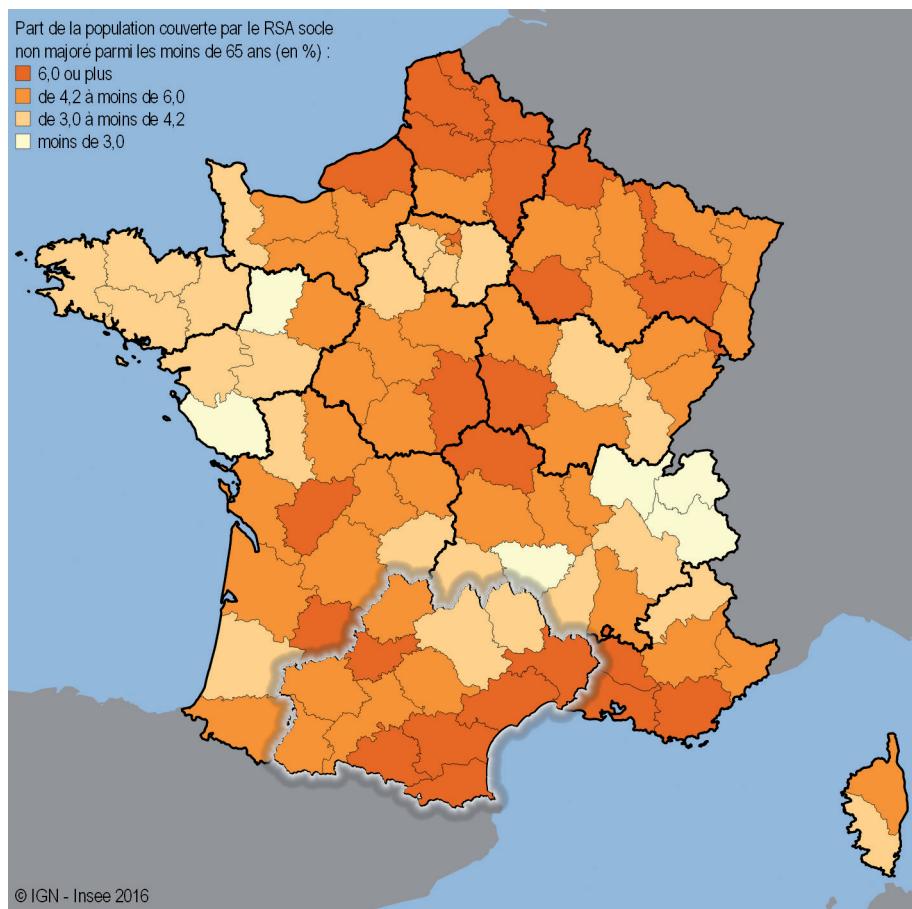
Sources : Caf, MSA, Pôle emploi, CNAVTS, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

Ces quatre minima sociaux sont d'importance inégale en termes d'effectifs. Le RSA socle est l'allocation la plus fréquemment versée. En 2014, elle concerne 46 % des allocataires d'Occitanie. Le RSA socle non majoré est le plus souvent perçu, avec 168 000 allocataires. Le RSA socle majoré, distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans, ne concerne que 22 000 allocataires. L'allocation de solidarité spécifique versée aux chômeurs en fin de droits est celle qui concerne le moins d'allocataires dans la région.

Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré

Le RSA socle non majoré se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) à partir du 1^{er} juin 2009. Il remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des allocataires basculent automatiquement vers le RSA dès sa mise en place. Il demeure le minimum social le plus distribué en Occitanie, comme au niveau France métropolitaine.

7 Population couverte par le RSA socle non majoré en France métropolitaine en 2014



Sources : Caf, MSA, Insee

8 Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie

	Allocataires			Population couverte*			Bénéficiaires**	
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2014 (%)	Femmes au 31/12/2014
Ariège	4 840	5 225	+ 8,0	8 691	9 408	+ 8,2	8,0	2 978
Aude	13 977	14 787	+ 5,8	27 104	28 782	+ 6,2	10,2	8 865
Aveyron	3 158	3 361	+ 6,4	5 867	6 369	+ 8,6	3,1	1 889
Gard	26 466	28 001	+ 5,8	51 939	55 211	+ 6,3	9,5	16 882
Haute-Garonne	30 318	32 489	+ 7,2	55 196	59 190	+ 7,2	5,4	18 112
Gers	2 985	3 167	+ 6,1	5 652	6 007	+ 6,3	4,2	1 878
Hérault	36 979	38 368	+ 3,8	69 651	72 800	+ 4,5	8,3	22 483
Lot	3 018	3 170	+ 5,0	5 356	5 706	+ 6,5	4,4	1 721
Lozère	ND	1 039	ND	ND	1 779	ND	3,0	542
Hautes-Pyrénées	4 396	4 545	+ 3,4	8 242	8 662	+ 5,1	5,0	2 640
Pyrénées-Orientales	ND	18 401	ND	ND	34 557	ND	9,8	10 678
Tarn	8 447	8 958	+ 6,0	16 392	17 399	+ 6,1	5,9	5 237
Tarn-et-Garonne	5 974	6 261	+ 4,8	12 652	13 277	+ 4,9	6,7	3 875
Occitanie	ND	167 772	ND	ND	319 147	ND	7,1	97 780
France métropolitaine	1 409 500	1 484 100	+ 5,3	2 679 300	2 829 300	+ 5,6	5,4	101 737

* La population couverte comprend outre l'allocataire, son conjoint éventuel et les autres membres de la famille.

** Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

ND : données non disponibles.

Sources : Caf, MSA, Insee

Il concerne 41 % des allocataires d'au moins l'un des principaux minima. Avec 168 000 allocataires en 2014, l'Occitanie se classe en 2^e position des régions de province où le nombre d'allocataires est le plus élevé, derrière les Hauts-de-France (près de 200 000 allocataires). Parmi eux, dans la région seulement 337 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient, du fait de la contrainte très restrictive d'avoir cumulé au moins deux ans d'activité professionnelle sur les trois dernières années. Quelques 98 000 femmes et 102 000 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, que ce soit comme allocataires directs ou en tant que conjoints d'allocataires. En tenant compte des familles des bénéficiaires, ce sont 319 000 personnes qui sont couvertes par le RSA socle non majoré dans la région, soit 7,1 % des moins de 65 ans.

Le poids du RSA socle non majoré est inégalement réparti sur le territoire métropolitain, avec une part de la population couverte allant de 1,9 % en Haute-Savoie à 10,3 % en Seine-Saint-Denis. Ce poids est également très disparate au sein de la région Occitanie. Ainsi l'Aveyron et la Lozère, avec une part de 3,0 % chacun, font partie des dix départements les moins touchés de France métropolitaine ; à l'opposé, cinq départements de la région se situent parmi les dix les plus concernés par ce dispositif : l'Ariège (8,1 %), l'Hérault (8,2 %), le Gard (9,4 %), les Pyrénées-Orientales (9,7 %) et l'Aude (10,1 %).

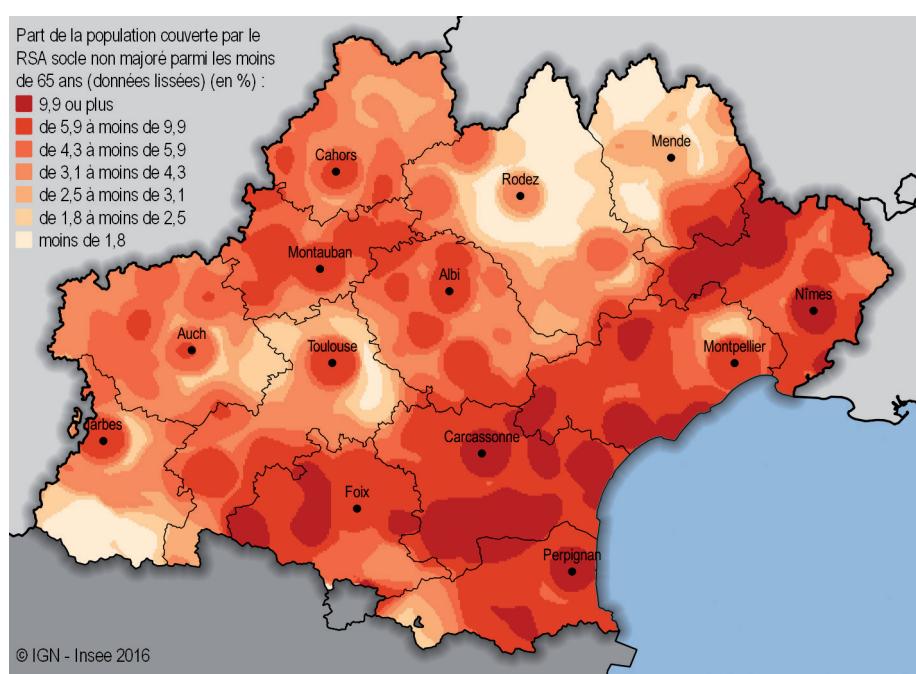
Entre fin 2013 et fin 2014, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré

augmente dans tous les départements de la région pour lesquels les données sont disponibles (hors Lozère et Pyrénées-Orientales). La hausse est la plus forte dans l'Ariège (+ 8,0 %), suivie par la Haute-Garonne (+ 7,2 %) et l'Aveyron (+ 6,4 %). La plus faible augmentation concerne les Hautes-Pyrénées (+ 3,4 %), et l'Hérault (+ 3,8 %).

La part de la population couverte par le RSA socle non majoré est particulièrement importante à l'est d'une ligne allant d'Alès

(Gard) à Saint-Girons (Ariège), mais aussi dans le Tarn-et-Garonne. Cette géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2014, les personnes couvertes sont proportionnellement les plus nombreuses en Ariège et dans les départements littoraux (minimum 8,0 %) alors qu'elles sont peu représentées en Lozère et en Aveyron (respectivement 3,0 % et 3,1 %). Les poches de grande précarité couvrent ainsi une large part du territoire régional.

9 Population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie en 2014



Sources : Caf, MSA, Insee

Les bénéficiaires du RSA socle non majoré vivent souvent dans les espaces urbains, notamment dans les villes moyennes à grandes. Dans la commune de Béziers, 19,2 % de la population des moins de 65 ans est couverte par ce dispositif. Cette part est également forte à Perpignan (17,7 %), Alès (17,5 %), Nîmes (16,5 %), Carcassonne (15,4 %) et Tarbes (12,8 %).

Un Montpelliérain sur dix perçoit le RSA socle. À Toulouse, la part de la population couverte est nettement moins importante (8 %). Dans les couronnes périurbaines, les familles bénéficiaires du RSA sont relativement moins présentes.

Revenu de solidarité active (RSA) socle majoré

Les allocataires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'Allocation de parent isolé (API). Cependant, le public visé s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans, alors qu'auparavant seuls ceux avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API ; aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2014, 22 000 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Occitanie, 2^e région de province en nombre d'allocataires derrière les Hauts-de-France (32 000 parents isolés). La quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes (95 %). Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 64 000 personnes dans la région, soit 1,4 % des moins de 65 ans, part supérieure à la moyenne métropolitaine. Parmi les départements français, la part de la population couverte est maximale dans les Pyrénées-Orientales (2,4 %). Elle est également très élevée dans le Gard (1,8 %) et dans l'Aude (2,0 %). À l'inverse, la Lozère est le département français où elle est la plus faible (0,3 %).

Entre fin 2013 et fin 2014, le nombre d'allocataires du RSA majoré évolue différemment selon les départements. Il est en forte augmentation en Ariège (+ 6,1 %) et en Haut-Garonne (+ 6,4 %) mais en forte diminution dans les départements ruraux : - 2,6 % en Aveyron, - 3,5 % dans le Gers et - 2,3 % dans le Lot.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Fin 2014, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 48 600 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Occitanie, dont 44 % de femmes. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épousé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité

salariée au cours des dix dernières années. Le nombre d'allocataires de l'ASS dans la région est le 2^e le plus élevé en province, derrière les Hauts-de-France (plus de 52 000 demandeurs). Il progresse fortement en 2014 (+ 5,8 %). Cette croissance, plus vive qu'en France métropolitaine, est à relier à celle du chômage, également plus soutenue en Occitanie.

L'augmentation du nombre d'allocataires est importante dans la plupart des départements de la région. Elle est inférieure à la moyenne de France métropolitaine (+ 4,4 %) dans le Tarn-et-Garonne et le Lot seulement.

Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Occitanie : ce département regroupe 16 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 21 % des demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi. À l'inverse, l'Hérault concentre 24 % des allocataires de l'ASS de la région pour 22 % des demandeurs d'emploi indemnisés.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé (AAH) représente, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région, comme au niveau métropolitain. En Occitanie, elle est

10 Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Occitanie

	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2014 (%)	Femmes au 31/12/2014	Hommes au 31/12/2014
Ariège	590	626	+ 6,1	1 699	1 768	+ 4,1	1,5	587	39
Aude	1 892	1 916	+ 1,3	5 432	5 591	+ 2,9	2,0	1 819	97
Aveyron	457	445	- 2,6	1 300	1 282	- 1,4	0,6	418	27
Gard	3 568	3 522	- 1,3	10 334	10 313	- 0,2	1,8	3 371	151
Haute-Garonne	3 997	4 254	+ 6,4	11 393	12 194	+ 7,0	1,1	4 071	183
Gers	432	417	- 3,5	1 265	1 226	- 3,1	0,9	401	16
Hérault	4 635	4 622	- 0,3	12 960	12 998	+ 0,3	1,5	4 403	219
Lot	353	345	- 2,3	983	981	- 0,2	0,8	322	23
Lozère	ND	78	ND	ND	205	ND	0,3	66	12
Hautes-Pyrénées	666	692	+ 3,9	1 881	2 033	+ 8,1	1,2	667	25
Pyrénées-Orientales	ND	2 860	ND	ND	8 348	ND	2,4	2 734	126
Tarn	1 292	1 287	- 0,4	3 891	3 944	+ 1,4	1,3	1 218	70
Tarn-et-Garonne	876	911	+ 4,0	2 596	2 670	+ 2,9	1,4	863	49
Occitanie	ND	21 975	ND	ND	63 553	ND	1,4	20 940	1 037
France métropolitaine	201 900	206 500	+ 2,3	581 500	600 600	+ 3,3	1,1		

ND : données non disponibles.

Sources : Caf, MSA, Insee

versée à 111 000 personnes en 2014, soit à 27 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. L'Occitanie est la 2^e région de province où le nombre d'allocataires est le plus élevé, juste derrière Auvergne-Rhône-Alpes (115 000 personnes) mais devant les Hauts-de-France (109 000 personnes). Quelque 62 000 femmes et 70 000 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit directement, soit en tant que conjoint(e). Avec leurs familles, ce sont quelque 163 000 personnes qui bénéficient de l'AAH, soit 3,6 % des moins de 65 ans, part largement supérieure à la moyenne de métropole (2,8 %).

Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les départements âgés, ruraux et pauvres. Ils représentent une part particulièrement importante des moins de 65 ans en Lozère (5,3 %) et dans les Hautes-Pyrénées (4,7 %) où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans ces départements ainsi que dans les autres départements ruraux (l'Aveyron, le Gers et le Lot), l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

Entre fin 2013 et fin 2014, le nombre d'allocataires de l'AAH progresse dans tous les départements de la région. L'augmentation est très forte dans les départements urbains : + 5,9 % dans l'Hérault et + 5,4 % en Haute-Garonne,

11 Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en Occitanie

	Allocataires				
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Femmes 2014	Hommes 2014
Ariège	1 315	1 401	+ 6,5	619	782
Aude	4 015	4 230	+ 5,4	1 978	2 252
Aveyron	1 290	1 356	+ 5,1	599	757
Gard	6 850	7 181	+ 4,8	3 182	3 999
Haute-Garonne	7 317	7 907	+ 8,1	3 592	4 315
Gers	1 066	1 143	+ 7,2	539	604
Hérault	10 955	11 565	+ 5,6	5 020	6 545
Lot	1 307	1 343	+ 2,8	587	756
Lozère	304	334	+ 9,9	129	205
Hautes-Pyrénées	1 911	2 036	+ 6,5	944	1 092
Pyrénées-Orientales	4 762	5 062	+ 6,3	2 231	2 831
Tarn	3 014	3 182	+ 5,6	1 393	1 789
Tarn-et-Garonne	1 770	1 813	+ 2,4	781	1 032
Occitanie	45 876	48 553	+ 5,8	21 594	26 959
France métropolitaine	417 300	435 800	+ 4,4		

Source : Pôle emploi

bien loin des autres départements de la région Occitanie et de l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, elle est relativement modérée en Ariège (+ 0,9 %) et dans l'Aude (+ 0,5 %).

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'Allocation

supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), entrée en vigueur au début de l'année 2007. Fin 2014, ces allocations apportent un complément de ressources à 62 000 retraités âgés de 65 ans ou plus vivant en Occitanie, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. L'Occitanie est la 2^e région de province ayant le plus grand nombre d'allocataires vieillesse, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (68 000 allocataires).

12 Allocataires et population couverte par l'Allocation adulte handicapé (AAH) en Occitanie

	Allocataires			Population couverte*				Bénéficiaires**	
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013 - 2014 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2014 (%)	Femmes au 31/12/2014	Hommes au 31/12/2014
Ariège	3 004	3 031	+ 0,9	4 347	4 387	+ 0,9	3,8	1 715	1 937
Aude	7 685	7 721	+ 0,5	11 489	11 433	- 0,5	4,1	4 496	4 926
Aveyron	5 498	5 621	+ 2,2	8 167	8 280	+ 1,4	4,0	3 256	3 697
Gard	11 852	12 159	+ 2,6	17 620	18 004	+ 2,2	3,1	6 823	7 573
Haute-Garonne	19 159	20 196	+ 5,4	28 014	29 718	+ 6,1	2,7	11 011	12 620
Gers	4 004	4 074	+ 1,7	5 742	5 856	+ 2,0	4,1	2 335	2 580
Hérault	21 088	22 342	+ 5,9	30 986	32 946	+ 6,3	3,8	12 176	14 099
Lot	3 566	3 635	+ 1,9	5 378	5 404	+ 0,5	4,1	2 135	2 385
Lozère	ND	2 516	ND	ND	3 178	ND	5,3	1 203	1 634
Hautes-Pyrénées	5 494	5 618	+ 2,3	7 924	8 124	+ 2,5	4,7	3 192	3 490
Pyrénées-Orientales	ND	10 659	ND	ND	15 758	ND	4,5	5 842	6 759
Tarn	7 442	7 568	+ 1,7	11 005	11 164	+ 1,4	3,8	4 390	4 760
Tarn-et-Garonne	5 441	5 519	+ 1,4	8 716	8 689	- 0,3	4,4	3 281	3 530
Occitanie	ND	110 659	ND	ND	162 941	ND	3,6	61 855	69 990
France métropolitaine	989 600	1 006 900	+ 1,7	1 464 864	1 485 770	+ 1,4	2,8		

* La population couverte comprend outre l'allocataire, son conjoint éventuel et les autres membres de la famille.

** Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

ND : données non disponibles.

Sources : Caf, MSA, Insee

Ces allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (73 % des allocataires) et au régime agricole (14 %), représentent 15 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les 65 ans ou plus est de 5,5 %, supérieure à la moyenne de France métropolitaine. Les allocataires de l'AS-ASPA sont majoritairement des femmes : 56 % en Occitanie comme en métropole. Elles sont plus nombreuses en raison d'une espérance de vie plus importante que les hommes et de pensions de retraite généralement plus faibles.

Ces dernières années, la tendance est à la baisse du nombre d'allocataires du minimum vieillesse. La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. La hausse du plafond des ressources en 2009 a généré l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cependant cette hausse est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

Après plusieurs années de baisse, le nombre d'allocataires occitans est quasiment stable entre fin 2013 et fin 2014. Cette relative stabilité régionale cache des évolutions départementales différencierées. Le nombre d'allocataires progresse légèrement dans les Pyrénées-Orientales (+ 1,0 %) et plus fortement dans l'Hérault et le Gard (respectivement + 1,4 % et 1,5 %). À contrario, la baisse du nombre d'allocataires est très prononcée en Aveyron (- 3,8 %) et surtout dans le Gers (- 5,3 %).

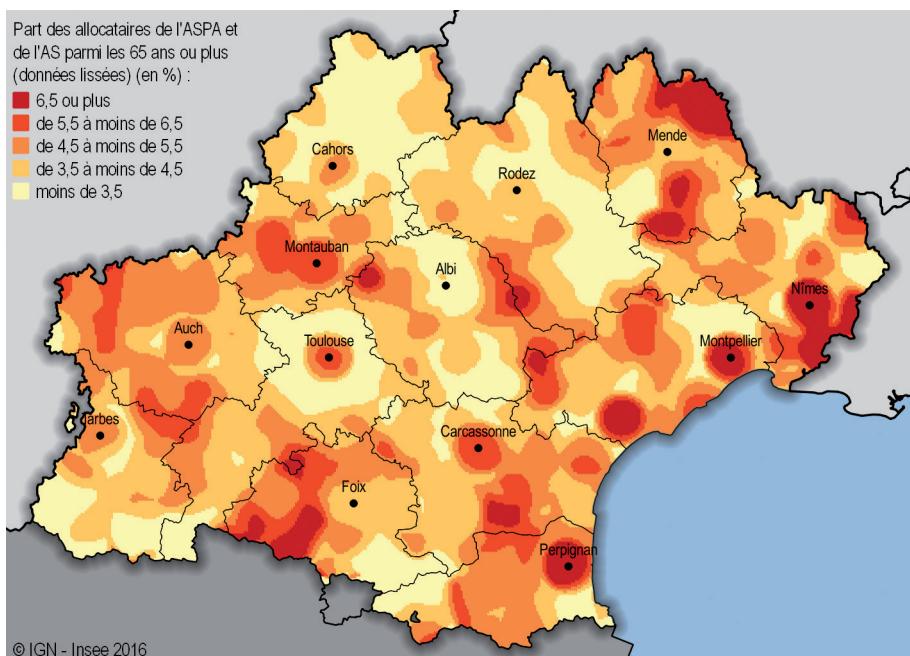
Dans des départements comme le Gers, l'Ariège ou la Lozère, les allocataires de l'AS et de l'ASPA sont proportionnellement plus nombreux. Ceci s'explique par le caractère rural de la population et une précarité plus grande des personnes âgées. La part d'allocataires parmi les 65 ans ou plus est également élevée dans des zones urbaines en particulier dans les grandes agglomérations littorales, ainsi qu'à Toulouse ou à Montauban. À l'opposé, les allocataires de l'AS et de l'ASPA sont relativement peu présents dans l'Aveyron, le Tarn et le Lot. Ces trois départements sont les seuls de la région à ne pas figurer parmi les vingt départements français ayant la plus forte part d'allocataires.

13 Allocataires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) en Occitanie

	Allocataires					
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Évolution 2013-2014 (%)	Part allocataires parmi les 65 ans ou plus (%)	Femmes au 31/12/2014	Hommes au 31/12/2014
Ariège	1 904	1 850	- 2,8	5,2	1 110	740
Aude	4 380	4 330	- 1,1	5,3	2 620	1 710
Aveyron	3 233	3 110	- 3,8	4,5	1 960	1 150
Gard	8 613	8 740	+ 1,5	6,1	4 280	4 460
Haute-Garonne	9 662	9 700	+ 0,4	5,0	5 560	4 140
Gers	2 673	2 530	- 5,3	5,5	1 590	940
Hérault	12 412	12 590	+ 1,4	6,2	6 470	6 120
Lot	1 815	1 810	- 0,3	4,1	1 130	680
Lozère	1 147	1 110	- 3,2	6,6	590	520
Hautes-Pyrénées	2 809	2 760	- 1,7	5,1	1 740	1 020
Pyrénées-Orientales	6 553	6 620	+ 1,0	6,4	3 600	3 020
Tarn	3 820	3 760	- 1,6	4,4	2 310	1 450
Tarn-et-Garonne	3 126	3 080	- 1,5	6,2	1 670	1 410
Occitanie	62 147	62 000	- 0,2	5,5	34 620	27 380
France métropolitaine	480 294	480 380	+ 0,0	4,3	268 050	212 330

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

14 Allocataires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) en Occitanie



Sources : Carsat, MSA, Insee